

## > MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre ville !"

Renens, le 27 mai 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 14 mars 2019, Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard a déposé au Conseil communal une interpellation intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre ville !". Elle y interroge la Municipalité quant à différentes pistes permettant de réduire la consommation d'énergie liée au traitement des informations électroniques dans les administrations. Il est proposé de répondre aux quatre questions posées dans l'interpellation de la manière suivante:

- ***Est-ce qu'une sensibilisation ou des directives sont données à l'ensemble des employés de la commune sur la consommation d'énergie des courriels et de leur utilisation ?***

De manière générale, le SIR (Service Informatique de Renens) veille régulièrement à l'augmentation de la place disque sur les serveurs. Que ce soit dû par exemple à une recrudescence subite de fichiers ou à l'archivage de fichiers de très grande taille, tels que des images. Ponctuellement, le SIR sensibilise les collaboratrices et collaborateurs à épurer régulièrement leurs dossiers. Par ailleurs, la mise en place de quotas sur les espaces personnels est en cours.

Pour la messagerie, toutes les boîtes sont limitées à un quota de 2 GB. Cette limitation est clairement inférieure à ce que l'on trouve gratuitement sur le marché, à l'instar de Gmail.com et Outlook.com, qui restreignent la taille des boîtes à 15 GB.

En outre, l'expérience montre que le comportement des utilisateurs évolue dans le respect des contraintes. Parfois, un accompagnement, voire une formation, sont utiles et nécessaires.

- ***Est-ce que la Municipalité a un plan d'action "courriel" ? Sinon, a-t-elle prévu d'y réfléchir?***

Avec la mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents) dont la gestion des courriers entrants et sortants est en cours de déploiement dans tous les Services communaux, l'Administration est confrontée à un changement de paradigme: les courriels, mais aussi tous documents attachés sont mieux partagés, avec l'information mémorisée une seule fois et en un seul endroit.

./.

De manière plus large la numérisation des documents se poursuit. Notamment, l'accès aux factures et pièces comptables ne se fait plus par l'envoi d'un courriel mais directement par le logiciel de comptabilité. Le remplacement de l'intranet de l'Administration, projet en cours de réflexion, devra offrir un accès facilité à tous types d'informations et non plus envoyées par courriel.

Des efforts sont encore à faire: formation sur le bon usage des outils informatiques, analyse sur la mise en place de plateforme collaborative de type ECM (Enterprise Content Management). Ces projets permettront une meilleure utilisation de la messagerie électronique avec moins de courriels à conserver, un meilleur partage et une sécurisation de l'information.

- ***Dans les associations subventionnées par la ville de Renens, y a-t-il une information sur les conséquences de la consommation énergétique des courriels et de leur utilisation ? Sinon, est-il envisagé de mettre en place une telle information ?***

Cette question n'a pas été abordée. Nous comptons près 200 organismes avec des activités très diverses pour lesquels la subvention se monte entre CHF 150.- et CHF 900'000.-. Appliquer les conditions de l'Administration communale sort du domaine de compétences de la Municipalité. Par contre, une information serait envisageable lors du versement de la subvention annuelle.

Cependant, le SDOL, le SDIS-Malley, le Refuge et le Réseau d'accueil de jour Renens-Crissier sont soumis aux mêmes conditions que l'Administration communale de Renens.

- ***Est-ce que chaque poste informatique est doté d'un anti spam ?***

Une solution anti-spam est installée en amont du serveur de la messagerie, ce qui évite une installation sur chaque poste et surtout diminue fortement le trafic interne des courriels non sollicités.

En conclusion, la Municipalité estime qu'un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre ville n'est pas nécessaire. Elle continuera toutefois à sensibiliser les collaborateurs par des rappels et à dispenser la formation nécessaire.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre ville !".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

  
Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

  
Michel Veyre

